

REGLEMENT

« OCTOBRE ROSE 2025 – ROSES EN SEINE » DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 – 10 HEURES



ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

La ville de Rives-en-Seine organise le dimanche 12 octobre, à partir de 10h00, une course ou une marche (au choix) appelée « Roses en Seine » au profit de la Ligue contre le cancer de Seine-Maritime, en soutien pour la lutte contre le cancer du sein.

La course d'environ 8 km emprunte les chaussées et les rues de Rives-en-Seine.

ARTICLE 2 – ORGANISATEUR

Mairie - service « Vie Locale & Associative »

1 Avenue Winston Churchill – BP.3

Caudebec-en-Caux

76490 RIVES-EN-SEINE

Contact : vie-locale@rives-en-seine.fr / 02 35 95 90 12

Horaires et permanences : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ou

Facebook : www.facebook.com/rivesenseine

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course « Roses en Seine » est ouverte à tous

- aux femmes
- aux hommes « munis obligatoirement d'un accessoire féminin (jupe, perruque, ...) »
- aux enfants (obligatoirement accompagnés et sous la responsabilité d'un parent)

Indication / contre-indication à la pratique de la course

Pas de Chronométrage donc, par conséquent, pas de certificat médical obligatoire.

En cas de doute sur votre capacité physique de participer à cette course, demandez conseil à votre médecin traitant.

La Ville de Rives en Seine se décharge de toute responsabilité

ARTICLE 4 – CONDITIONS INSCRIPTIONS

L'inscription est de 8 € par adulte et 4 € par enfant de 7 à 14 ans pour les 8 km de marche ou 8 km de course à pied (somme reversée dans son intégralité à l'association BULLE ROSE 29 Rue Henri Messager 76170 LILLEBONNE) et est ouverte jusqu'au jour de l'épreuve.

Lors de l'inscription, chaque participant se verra remettre un bracelet « Roses en Seine ». Le port de ce bracelet est impératif le jour de la marche/course confirmant ainsi le bon règlement de votre inscription.

L'inscription se fait via un bulletin d'inscription

- téléchargeable sur le site internet <https://www.rives-en-seine.com>
- téléchargeable sur facebook www.facebook.com/rivesenseine/

L'inscription, accompagnée du chèque (8 ou 4 € à l'ordre de la Ligue contre le cancer de Seine-Maritime), est à :

- déposer en main propre au Service Vie Locale de la Mairie de Rives-en-Seine ou
- envoyer par courrier au Service Vie Locale de la Mairie, 1 Avenue Winston Churchill, BP.3, Caudebec-en-Caux 76490 Rives-en-Seine avec une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'envoi du bracelet « Roses en Seine ».

Les règlements en espèces ne peuvent être acceptés en cas d'annulation de la course.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Conditions de remboursement en cas d'annulation : voir article 5

Date limite des inscriptions : samedi 11 octobre 2025

ARTICLE 5 – ANNULATION COURSE

En cas d'annulation de course pour raisons sanitaires ou météorologiques, deux possibilités sont proposées :

- les participants récupèrent leur chèque en mairie ou sur le marché à une date donnée sur le facebook de la ville (il faudra cocher « je désire être remboursé » sur le bulletin d'inscription)
- les participants décident que leur chèque d'inscription soit tout de même remis à la Ligue contre le cancer de Seine-Maritime (il faudra cocher « je maintiens mon don » sur le bulletin d'inscription)

ARTICLE 6 – CIRCUIT

Le parcours se compose comme suit :

- Départ Place d'Armes
- Rue de la Coordonnerie
- Rue de la Vicomté
- Montée Rétival
- Descente Sente des Pêcheurs
- Bord de Seine
- Quai de Seine jusqu'à EHPAD
- Traversée pour monter sur Barre y Va
- Traversée pour rejoindre véloroute bord de Seine
- Arrivée Place d'Armes

Le départ est donné à 10h00 place d'armes (Commune déléguée de Caudebec-en-Caux) et l'arrivée se situe au même endroit.

ARTICLE 7 – CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

La course n'est pas inscrite au calendrier d'une fédération sportive. Il n'y a pas de classement. Pas de Chronométrage et, par conséquent, pas de certificat médical obligatoire. (En cas de doute sur votre capacité physique de participer à cette course, demandez conseil à votre médecin traitant. La Ville de Rives en Seine se décharge de toute responsabilité)

ARTICLE 8 – SÉCURITÉ

La sécurité du parcours est assurée par une équipe de bénévoles.

Tous les concurrents doivent se conformer aux prescriptions des organisateurs et à celles du code de la route.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 9 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive et déclinent également toute responsabilité pour tout accident physiologique, immédiat ou futur, qui pourrait survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 11 – C.N.I.L.

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Les coordonnées des concurrents de « ROSES EN SEINE » seront réservées à l'usage de cette épreuve uniquement et ne seront pas transmises à des organismes extérieurs. Les concurrents peuvent, sur simple demande auprès des organisateurs, demander la non-publication des données nominatives dans les résultats.

ARTICLE 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

NOTA : Pour l'édition 2025, nous remercions les participants de se munir des t-shirts des éditions précédentes ou d'une tenue rose de leur choix.